

Fiche technique Série A650

3M™ Stamark™ Marquage routier temporaire amovible

Informations sur la santé et la sécurité

Avant de manipuler ou d'utiliser le produit, veuillez lire toutes les informations et recommandations relatives aux risques sanitaires, les précautions à prendre et les premiers soins à prodiguer, que vous trouverez sur la fiche de données de sécurité (FDS) et/ou l'étiquette relative aux substances chimiques.

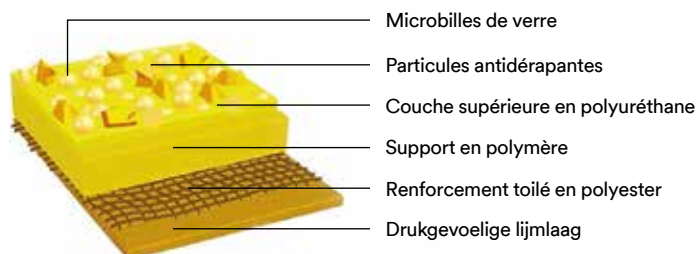
Description

Le marquage routier temporaire amovible 3M™ Stamark™ série A650 est un matériau préformé à haut pouvoir rétro réfléchissant, à utiliser sur les zones de chantier sur autoroute. Il peut être utilisé pour des lignes longitudinales, des mots et des symboles, lorsqu'un retrait facile et rapide est nécessaire.

Le marquage de la série A650 est disponible en blanc (A650), jaune (A651E) et orange (A654). Les versions en L doublées sont conçues pour être découpées en mots et symboles.

Série A650 : pour délimiter les bandes de circulation et les lignes latérales, les lignes directionnelles et la démarcation des bas-côtés
Série 650L : légendes et symboles (doublée)

Les marquages de la série 650 se composent d'un mélange de matériaux polymères de haute qualité, de pigments organiques pour la couleur et de mastics. Une couche de billes collées à la surface supérieure en polyuréthane offre d'excellentes propriétés rétro réfléchissantes. Les marquages sont renforcés par une toile en polyester et revêtus d'un adhésif sensible à la pression pour une application rapide et facile à des températures supérieures à 10 °C.



Épaisseur sans adhésif : 0,508 mm

Caractéristiques du produit

- ▶ Assure un marquage à haut pouvoir réfléchissant
- ▶ Facile à appliquer manuellement ou à la machine
- ▶ Durable pour une durée de chantier normale
- ▶ Possibilité d'ouvrir la route à la circulation directement après l'application
- ▶ Facile à retirer d'un coup ou par longues bandes
- ▶ Ne laisse pas de marques
- ▶ Disponible en blanc, jaune et orange

Performances du produit

Le marquage amovible 3M™ Stamark™ A651E (jaune) satisfait aux classes suivantes de la norme EN 1436 à l'état neuf :

RL	Q	S
R 5 ≥ 300 mcd	Q 2 ≥ 100 mcd	S2 ≥ 50 SRT

Le marquage A654 satisfait aux classes suivantes de la norme ONR 22441 à l'état neuf :

RL	β	S
R 3 ≥ 150 mcd	≥ 0,1	S1 ≥ 45 SRT

Le marquage A654 satisfait aux classes suivantes de la norme SN 640 877 à l'état neuf :

RL	Q	S
R 3 ≥ 150 mcd	≥ 80 mcd	-

Classe RL : coefficient de luminance rétro réfléchi suivant une distance d'observation de 30 m

Classe Q : valeurs Qd (rétro réflexion en lumière diffuse)

β : facteur de luminance

Classe S : valeur de résistance au dérapage

Le marquage de la série A650 présente les valeurs typiques initiales de rétro réflexion reprises dans le tableau suivant. Les valeurs sont mesurées conformément à la norme CEN EN 1436, annexe B.

	Blanc (A650)	Jaune (A651E)	Orange (A654)
Angle d'entrée	1,24°	1,24°	1,24°
Angle d'observation	2,29°	2,29°	2,29°
Rétro réflexion	700	500	350

Performances du produit : références

Le marquage routier temporaire amovible 3M™ Stamark™ série A650 a été homologué par des organismes de test européens indépendants :

Bundesanstalt für Straßenwesen (BAST)

Approbation n° 97 1G 03.07 (A651E)

Rapport d'approbation 28.03.1995 (A654)

Le marquage A651 a obtenu les résultats suivants sur le simulateur d'usure du BAST, conformément aux normes EN 1436 et EN 13197 (résumé) :

Touchers de roue	0	1 mill	2 mill
RL [mcd/(m²lx)]	463	304	231

Laboratoire Central des Ponts et Chaussées (LCPC)

Le marquage A651E a obtenu les résultats suivants au test du LCPC, conformément aux normes EN 1436 et EN 1824 :

Mois	1	3	6	12
RL [mcd/(m²lx)]	997	971	800	799

Remarque : l'équipement de mesure en 1995 était de marque Ecolux. Approbation n° : TE37H (A651E)

Facilité de retrait

Le marquage se retire facilement des surfaces en asphalte et en béton, d'un coup ou par longues bandes à des températures supérieures à zéro sans utiliser ni chaleur, ni solvants, ni abrasion, ni sablage. Procédure à suivre :

- ▶ Portez des gants et utilisez un outil de type burin pour soulever le bord du marquage.
- ▶ Tirez le marquage vers le haut perpendiculairement à la route.
- ▶ Il est possible d'utiliser un peu de chaleur pour ramollir l'adhésif au moment de retirer le marquage 3M™ Stamark™ par temps froid.

Remarque : il n'est pas recommandé de brûler le marquage.

Considérations générales sur les performances

Le marquage temporaire amovible 3M™ Stamark™ offre un maximum de durabilité lorsqu'il est appliqué correctement, selon les indications de 3M dans les fiches techniques et brochures d'information. La durabilité du marquage 3M™ Stamark™ (ex-Scotch-Lane™) série 650 dépend des conditions de circulation, des méthodes de déneigement, des techniques de pose employées, ainsi que de l'état de la chaussée et des conditions atmosphériques au moment de l'application. Plusieurs facteurs peuvent endommager le marquage : le passage de poids lourds, le chevauchement excessif (superposition), une largeur de voie de circulation étroite, les accotements non stabilisés, ainsi que les techniques de déneigement et de déverglage, telles que le sablage. Il est recommandé que le client envisage le marquage A650 en tenant compte des conditions propres à la zone de pose concernée, avant de procéder à une application à grande échelle. Bien que l'expérience ait démontré que ces matériaux constituent des dispositifs de signalisation routière très efficaces lorsqu'ils sont appliqués correctement, 3M n'émet aucune allégation généralisée quant à leur durabilité.

Application

Toute application du marquage A650 s'effectue conformément aux instructions de cette fiche technique et des brochures d'information 3M applicables (voir références).



3M Belgium bvba/sprl
Traffic Safety and Security Division
www.3M.be/trafficsafety

Conditions climatiques pour une application en surface :

- ▶ Températures de l'air et du revêtement : supérieures à +10 °C
- ▶ Humidité relative : < 80 %

Conditions de surfaces générales :

- ▶ Revêtement propre et sec : pas de pluie 24 heures avant l'application
- ▶ Avant la pose du marquage, utilisez toujours le primaire 3M™ Stamark™ P50 conçu pour les applications en surface.
- ▶ Appliquez le marquage à l'aide de l'équipement 3M™ conçu à cet effet.
- ▶ Damez le marquage avec la machine à damer 3M™.
- ▶ Il faut utiliser des raccords bout à bout. Les marquages ne doivent pas se chevaucher.
- ▶ N'appliquez aucun marquage sur les joints de chaussée longitudinaux.

Stockage

Stockez le marquage temporaire amovible 3M™ Stamark™ A650 à l'intérieur, dans un endroit frais et sec. Utilisez le produit dans un délai d'un an suivant sa réception.

Références

Pour obtenir de plus amples informations sur les marquages 3M™ Stamark™, les instructions de pose ou le matériel d'application 3M™, consultez les publications suivantes :

- IF OV Brochure d'information sur l'application en surface
- IF PS-98 Brochure d'information sur le pulvérisateur de primaire PS-98
- IF P50 Brochure d'information sur le primaire 3M™ Stamark™ P50
- IF MTA2 Brochure d'information sur l'applicateur manuel de marquage MTA-2
- IF RTC-3 Brochure d'information sur la machine à damer RTC-3

Garantie/responsabilité

3M décline toute responsabilité en cas de blessure, de perte ou de dommage découlant de l'utilisation d'un produit dont elle n'est pas le fabricant. Lorsqu'il est fait référence, dans la documentation, à des produits disponibles dans le commerce et produits par un autre fabricant, il relève de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les précautions nécessaires pour les utiliser conformément aux instructions du fabricant.

Le marquage doit être utilisé conformément aux instructions de la présente fiche technique et des autres brochures d'information applicables pour que la garantie s'applique.

Remarques importantes

L'ensemble des énoncés, informations techniques et recommandations compris dans le présent document repose sur l'exécution d'essais dont la fiabilité ne fait selon nous aucun doute. Néanmoins, nous ne pouvons en garantir ni la précision ni l'exhaustivité. Avant d'utiliser le produit, l'utilisateur doit se prononcer sur son applicabilité pour l'utilisation qu'il compte en faire. En outre, tous les risques et responsabilités connexes lui incombent. Toutes les questions de garantie et de responsabilité en rapport avec ce produit sont régies par les conditions de vente, lesquelles sont soumises, le cas échéant, à la législation en vigueur.

Les déclarations et recommandations non mentionnées dans cette brochure demeureront sans effet sauf mention dans une convention signée par les représentants du vendeur ou du fabricant.

Assistance supplémentaire

Pour obtenir une réponse à des questions spécifiques relatives aux produits de marquage routier 3M, adressez-vous à votre représentant du service technique 3M local.

Conçu: Juillet 2016.
Tous droits réservés
© 3M Company